

- Télétransmis en Préfecture le :

- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : **23 JUIN 2025**

**HAUT  
BUGEY**

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet  
N° 88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION DU 23/06/2025 N° D2025-49

Nomenclature : 2-1

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Dépôt Duobus à ARBENT – Remplacement de la couverture - Déclaration  
préalable.**

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022 donnant au Président délégation de « *signer toutes les demandes d'autorisation et leurs modificatifs au titre du Code de l'urbanisme où au titre du Code de la construction pour les ouvrages dont Haut Bugey Agglomération est maître d'ouvrage* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Haut-Bugey Agglomération a pour projet de rénover la toiture du dépôt Duobus situé 21 Rue de Tuilerie 01100 ARBENT.

Dans ce cadre, une demande préalable au titre du Code de l'urbanisme doit être déposée.

**Article 2 :** Tous les documents joints à la déclaration préalable sont approuvés et seront signés ainsi que tout autre document relatif à la procédure réglementaire d'instruction de cette déclaration préalable.

**Article 3 :** Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président,  
Michel MOURLEVAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Mourlevat", written over a vertical line.